

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le 08/10/2021 5 2 0

ID : 041-254103245-20210927-PV-AI



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

COMITE SYNDICAL

LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 – 19 H

SALLES DES FETES – LAMOTTE-BEUVRON

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60

A handwritten signature in blue ink, followed by the initials 'LJ' in black ink.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt-sept septembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, M. Guillaume PELTIER (Conseillers départementaux), M. Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), Mme Claire SIMONNET, Mme Valérie REGIBIER (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ, Mme Isabelle GASSELIN (La Ferté Imbault), M. Alain MAUPEU, Mme Martine DESJARDIN (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET (Conseil départemental), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Eric FASSOT (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villenay).

Absent : M. Alexandre AVRIL (CCSR)

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Laurence LASSUS

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 50

Nombre de votants : 50

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : mercredi 28 juillet 2021 accompagnée de l'ordre de jour, et le 10 septembre avec les pièces complémentaires (document unique).

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

COMITE SYNDICAL – PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Lundi 27 septembre 2021 - 19h salle des fêtes de Lamotte-Beuvron

Monsieur le Président dénombre 50 délégués présents, constate que le quorum est bien atteint et ouvre la séance à 19h.

- Il fait ensuite appel à candidature pour nommer un **secrétaire de séance** Mme Laurence LASSUS, représentant la commune de La Ferté Beauharnais, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- **Il rappelle les mesures sanitaires.**
- **Il présente l'ordre du jour :**
 - 1- Election d'un(e) membre du Bureau à la suite d'une vacance liée aux élections départementales ;
 - 2- Débat syndical sur le PADD du SCoT du Pays de Grande Sologne
 - 3- Délibérations 2021 :
 - Décision modificative n°1 : modifications d'imputation, cotisations,
 - Délibération : Adoption du document unique
 - 4- Point CRTE et Petites Villes de Demain
 - 5- Point CRST Sologne
 - 6- Informations et questions diverses : Natura 2000, demandes de subvention Leader...

**1. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU - 3^e VICE-PRESIDENT(E) A LA SUITE DES ELECTIONS
DEPARTEMENTALES**

Avant de commencer la séance de travail, le Président accueille les nouveaux membres du comité syndical :

- **CONSEIL DEPARTEMENTAL - NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :** Pascal Bioulac (canton de Sologne - suppléante Elodie Péan), Virginie Verneret (canton Grand Chambord - suppléant : Guillaume Peltier), Tania André (canton Romorantin - suppléant : Bruno Harnois), Christophe Thorin (canton Selles-sur-Cher - suppléant : Angélique Dubé).
- **CONSEIL REGIONAL - NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA REGION ASSOCIES AU PAYS :** en attente des représentations.
- **LA FERTE IMBAULT :** le Président annonce la démission de Gérard Gatesoupe du comité syndical, remplacé par Madame Isabelle Gasselin (auparavant titulaire au titre du Département). **A la demande du contrôle de légalité en date du 7-09-21, le Président informe les délégués de la nécessité de procéder à une nouvelle élection d'un membre du bureau (la représentation de 3^e Vice-présidente et membre du Bureau n'étant pas la même pour Madame Gasselin).**

Il rappelle qu'en l'application de l'article L 5211.1 et L 5211.2 du CGCT, le bureau est composé du **Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le Président et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.** Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président propose de renouveler Madame Isabelle Gasselin dans ses fonctions.

Il fait appel aux candidatures pour l'élection du poste vacant de 3^e Vice-président(e) au sein du Bureau.

Après appel à candidatures, seule Mme Isabelle Gasselin présente sa candidature.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 50

Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 1

Exprimés : 49

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

A obtenu :

Isabelle GASSELIN : 49 voix

DELIBERATION ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU - 3^e VICE-PRESIDENT (n°2021-18) :

Mme Isabelle GASSELIN ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée élue membre du Bureau, 3^e vice-présidente du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne

2. DEBAT SYNDICAL SUR LE PADD DU SCOT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Le Président, Pascal BIOULAC, remercie Mme Sandra Jeannot du cabinet E.A.U, M. Alain Delarbre, vacataire SCoT pour le syndicat mixte, M. Christian Mauchien, conseiller municipal de Vouzon, M. Christian Léonard, maire de Saint Viatre, et M. Jean-Michel Dezelu, maire de Souesmes, membres du COPIL SCoT du Pays de Grande Sologne pour leur présence et leur participation aux échanges.

Monsieur le Président précise que l'article L.143-18 du code de l'urbanisme prévoit qu'« un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L.143-16 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma ».

Il rappelle que le projet de PADD et les documents s'y référant ont été adressés par mail à l'ensemble des élus en même temps que la convocation, en date du 28 juillet dernier, puis à nouveau le 10 septembre 2021.

Le Président laisse ensuite la parole à Madame Sandra Jeannot, consultante du cabinet E.A.U. Mme Jeannot indique qu'il s'agit, ce soir, de présenter les orientations du PADD à l'organe délibérant et de valider ce document de planification mais aussi de préservation de l'environnement, à l'horizon des 20 prochaines années. Elle rappelle que le PADD est un document de prescription qui doit respecter les réglementations nationales et internationales. Elle ajoute que l'objectif du territoire est d'arrêter le SCoT à la fin du mois de janvier 2022.

Elle rappelle les objectifs visés par le SCoT:

- Doter le territoire d'un outil concerté et légitime, assurant la planification et la mise en œuvre d'un projet de territoire, dans la continuité des démarches déjà engagées et des politiques publiques en vigueur.
- Définir un projet de ruralité moderne adapté à la dynamique propre du territoire, proposant des solutions de planification et des objectifs d'actions opérationnelles.
- Passer de la notion de « ressource » à celle de « patrimoine » et identifier un patrimoine territorial (agricole, naturel, bâti, touristique...), source d'un développement durable permettant la mixité sociale, le développement économique et la préservation de l'environnement.
- Maîtriser le développement urbain et les pratiques foncières et favoriser une politique d'accueil de population qualitative et durable, source d'un développement équilibré du territoire respectueux des terres agricoles et de l'environnement.

Elle souligne l'importance d'un tel projet de territoire, élaboré par les élus, pour développer de façon cohérente, équilibrée et vertueuse, le territoire.

Madame Jeannot présente ensuite les 5 objectifs du PADD. Elle propose d'engager le débat et la discussion à la fin de chaque objectif présenté.

1- Valoriser le typiquement solognot en le préservant et en le valorisant.

Après présentation de cette thématique, le Président Pascal Bioulac lance le débat. Monsieur Jean-Michel DEZELU, maire de Souesmes demande des précisions sur la signification de l'expression « commune vivante ». Madame Jeannot précise qu'il est important de conserver cette expression pour affirmer qu'il ne s'agit pas de « communes dortoirs », mais dotées de réelles activités avec des commerces, des services, des restaurants, un tissu associatif, etc...

Monsieur Francis Valter, adjoint au maire de Chaumont-sur-Tharonne, demande ce qui qu'il va se passer avec l'accumulation de tous ces documents opposables et les évolutions de la législation, notamment en ce qui concerne l'enrillagement. Monsieur Alain Delarbre, référents SCoT pour le syndicat mixte, répond que le SCoT est révisé tous les 6 ans, afin de prendre en considération l'évolution des textes et des règles en matière d'urbanisme.

Madame Laurence Lassus, adjointe au maire de La ferté Beauharnais, souhaite que les mobilités cyclables, même dans les territoires ruraux, ne soient pas oubliées dans ce document.

2- Affirmer la qualité, le rayonnement et la qualité de vie.

Madame Sandra Jeannot, du cabinet E.A.U, indique que la démographie est en décroissance depuis plusieurs années sur le territoire. Elle précise, qu'après de nombreuses discussions entre les services de la Préfecture et les élus référents du syndicat mixte, un consensus a été établi à un taux de 0.3% par an d'ici 20 ans, et divisé en 3 piliers :

- Les 6 premières années : 0%
- Les 6 années suivantes : +0.3%
- Les 8 dernières années : +0.4%

Mme Jeannot explique que ce système de calcul aboutit à une augmentation de 1500 habitants sur la période, une consommation de 84 hectares uniquement pour les logements, dont 45% se situant dans le tissu urbain, et davantage à l'Est qu'à l'Ouest.

Madame Pirkko Turunen, adjointe au maire de Pierrefitte-sur-Sauldre, s'inquiète de la concentration à l'Est plus qu'à l'Ouest. Monsieur Alain Delarbre répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ce point car cette règle repose sur le principe des besoins en logements recensés et correspond à la situation du territoire. Il précise que ce document n'est pas encore validé.

Madame Marie-Emmanuelle Chauvin de Ruffray, adjointe au maire d'Yvoy-le-Marron, demande quelles ont été les bases de données et de calcul pour parvenir à ce consensus. Monsieur Alain Delarbre, référent SCoT pour le syndicat mixte, répond qu'il s'agit d'un travail de longue haleine avec les services de l'Etat, qui rappellent constamment les réglementations à venir sur la 0 artificialisation nette des sols. M. Delarbre précise qu'un des arguments formulés pour attirer de nouveaux habitants pour le Pays de Grande Sologne est celui du développement du télétravail durant et après la crise sanitaire.

3- Booster la vitalité de l'économie en mettant nos atouts au service d'une activité renforcée.

Madame Sandra Jeannot présente ce 3^e objectif qui n'appelle pas de commentaire ou de remarque de la part des élus de l'assemblée.

4- Intégrer l'urgence climatique et environnementale pour atteindre l'excellence éco-responsable. Mme Jeannot présente le 4^e objectif. Elle précise que les nouveaux habitants viennent s'installer en Sologne pour le travail mais aussi pour le cadre de vie qui est très privilégié.

Monsieur Thierry Pascault, adjoint au maire de Millançay, revient sur l'objectif 3 et s'interroge sur le fait que personne n'ait émis de remarque. Il indique que pour développer la Sologne, il faut s'occuper de l'économie et de l'industrie. Il interroge le Président du syndicat mixte sur le problème des friches sur le territoire, nombreuses et importantes en surface.

Le Président, Pascal Bioulac, indique que les sujets du développement économique et des friches sont des problématiques complexes qui ne relèvent pas de la compétence du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, mais des communautés de communes et de la Région. Il rappelle, qu'à salbris, la friche de l'EPMU appartient à l'Etat. Il précise qu'il aurait des projets à proposer pour l'EPMU avec les élus locaux, dont un projet de port sec initialement proposé par l'ancien président du CESER Xavier Beulin, mais l'Etat ne répond pas sur ses intentions. De même, le Président indique que, comme conseiller départemental, et avec ses collègues présents ce soir, Christophe Thorin et Guillaume Peltier, le Conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté un plan d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le site du GIAT. Cette friche de 500 ha, achetée l'euro symbolique par le Département à l'Etat, a déjà coûté plus de 20 M € en dépollution, pour une petite surface. A cela s'ajoute l'investissement du Conseil départemental en infrastructures et ouvrages d'art pour des projets de développement économique ayant finalement capoté. Le Président indique qu'une petite communauté de communes comme celle de la Sologne des Rivières ne peut absolument pas porter un tel investissement. Il précise que les élus du COPIL ont travaillé avec l'Etat afin de réserver une consommation possible de 90 ha pour le développement des zones économiques.

5- Être acteur dans la santé du territoire. Madame Sandra Jeannot présente le 5^e objectif et indique que le Pays de Grande Sologne ambitionne d'élaborer un Contrat Local de Santé. Pascal Bioulac, Président, précise qu'il faut s'inscrire dans des démarches déjà entreprises par d'autres collectivités comme la Région ou le Département, qui a adopté un plan

spécifique pour 2030. Il indique qu'il est nécessaire de poursuivre par ailleurs le dispositif PAÏS.

Le Président demande ensuite si d'autres délégués souhaitent intervenir avant de clôturer le débat. Monsieur Guillaume Peltier, conseiller départemental et Député, demande la parole et félicite le syndicat pour l'important travail réalisé, mais souhaite émettre des réserves de fonds. Il indique que les textes et les réglementations s'empilent les uns sur les autres et empêchent les élus locaux d'agir. Il demande si l'élaboration de ce document ne va pas compliquer les choses. Il pose la question de savoir si ces documents ne vont pas freiner le développement du territoire. Il indique que la liberté communale doit être réaffirmée. Il demande aux maires et élus présents dans la salle s'ils n'auraient pas intérêt à interpeller l'Etat dans les mois qui arrivent et dans la perspective de 2022.

Le président, Pascal Bioulac, rappelle que le projet du SCoT du Pays a été adopté lorsque Monsieur Peltier était maire de Neung-sur-Beuvron et délégué au Pays de Grande Sologne. Il indique qu'avec Christian Mauchien et Christian Léonard, ils s'étaient opposés à ce projet à l'époque. Il rappelle à l'assemblée que le SRADDET est arrivé à la suite du grenelle sur l'Environnement, et après l'adoption du projet de SCoT par le syndicat mixte. Le Président précise à Monsieur Peltier qu'à l'époque où le SRADDET a été adopté par le Conseil régional en décembre 2018, Monsieur Peltier était conseiller régional et qu'il a voté pour son adoption, alors même que le SRADDET constituait un acte administratif supplémentaire au SCoT. Le Président indique qu'il ne fait qu'appliquer modestement les textes. Il indique à Monsieur Peltier qu'en tant que Député, il peut faire évoluer la loi à l'Assemblée nationale. Le Président précise que le SRADDET n'est pas opposable mais qu'il va le devenir. Il indique, qu'aujourd'hui, le Pays de grande Sologne est mécaniquement à l'arrêt si le SCoT n'avance pas. Le Président précise que les élus du COPIL sont des élus de terrain, Jean-Michel Dezelu, Christian Léonard, Christian Mauchien, Alain Delarbre, Laurent Carnoy, qui ont travaillé pour élaborer un document le moins contraignant possible.

Le Président propose à Guillaume Peltier d'écrire un projet de loi dans le sens de la simplification administrative et affirme qu'il y apportera son soutien avec ses collègues élus.

M. Guillaume Peltier précise qu'il s'inquiète que ce document ne freine davantage encore les actes administratifs et les projets des élus.

Madame Isabelle Gasselin, maire de La ferté Imbault, demande à ce que le SCoT soit adopté au plus vite car il est au-dessus des PLU et PLUi et que plusieurs communes du territoire se retrouvent dans une situation critique, n'ayant ni SCoT, ni PLUi et les POS étant caducs. Elle indique avoir beaucoup de difficultés pour délivrer des permis de construire.

Monsieur Christian Léonard souhaite une adoption du SCoT au plus vite car la DDT lui refuse tous les permis de construire déposés pour sa commune et indique qu'il n'est pas envisageable de faire machine arrière.

Le Président, Pascal Bioulac, remercie à nouveau les élus du COPIL SCoT, Christian Mauchien, Jean-Michel Dezelu, Christian Léonard, Laurent Carnoy, puis Alain Delarbre, Nathalie Foisnon, référents SCoT, et Sandra Jeannot du Cabinet E.A.U pour l'ensemble du travail réalisé.

Il indique que le projet de document ne soulevant pas de remarques majeures, il peut être transmis aux Personnes Publiques Associées, afin que le travail se poursuive pour arriver à un arrêt de SCoT début 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme, de concertation et de débats pour la finalisation du SCOT, le Président indique aux membres de l'assemblée que le débat sur le projet de PADD s'est déroulé et demande aux élus de valider la tenue de ce débat.

DELIBERATION – DEBAT SYNDICAL (n°2021-19) :

Le conseil syndical, à l'unanimité, acte que le débat sur le PADD a eu lieu conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

Le Président énumère ensuite les propositions de délibérations à soumettre aux votes des élus du comité syndical pour l'année 2021.

3. DÉLIBÉRATIONS 2021 :

- 1) **DELIBERATION – DECISION MODIFICATIVE N°1 (n°2021-20)** : à la demande de la trésorerie, le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à un changement d'imputation de lignes budgétaires pour le paiement des vacances de M. Delarbre (3031,35 € à imputer en chapitre 12 compte 64131 et non chapitre 11 compte 6228). Il en est de même pour l'imputation de la cotisation du COS (comité des œuvres sociales) à modifier également : inscrire 3681,55 € sur le compte 6478 et non en 6281.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

- 2) **DELIBERATION ASSURANCE DU PERSONNEL (n°2021-21)** : le Président indique aux membres du comité syndical qu'il est nécessaire de délibérer pour le renouvellement de l'adhésion du syndicat mixte au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de gestion de Loir-et-Cher (contrat assurance des agents).
Il demande aux élus l'autorisation de renouveler l'adhésion au contrat de groupe.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

- 3) **DELIBERATION ADOPTION DU DOCUMENT UNIQUE (n°2021-22)** : le Président fait part aux élus de l'avis favorable du Centre de gestion de Loir-et-Cher, émis lors du dernier CHSCT. Ce document doit nécessairement être adopté ensuite en comité syndical. Il rappelle aux membres du comité syndical que ce document a été communiqué par mail à l'ensemble des élus en date du 10 septembre 2021.
Il rappelle que le document unique d'évaluation des risques est obligatoire dans toutes les entreprises et administrations dès l'embauche du 1^{er} salarié. Le document unique doit lister les risques professionnels encourus par les travailleurs et les actions de prévention et de protection qui en découlent.
Pour produire ce document, le Pays s'est attaché les services du centre de gestion.
Il soumet le document unique au vote du comité syndical.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

4. POINT CRTE-PVD

Le Président explique aux élus le travail réalisé par les services du Pays durant l'été afin de pouvoir signer le Contrat de Relance et de Transition écologique avec les services l'Etat à la mi-novembre.

- **Le PROJET DE TERRITOIRE** a été écrit et envoyé aux services de la Préfecture durant l'été pour validation. Il s'agit d'un projet de territoire largement inspiré de celui réalisé dans le cadre du CRST, et validé par le bureau en mai dernier. Il y a eu de nombreux allers et retours entre les services de la préfecture et ceux du Pays en juillet et août dernier pour la réalisation des documents suivants :
 - **Projet de territoire**
 - **Projet de convention** (écrit).
 - **Tableau d'indicateurs** (réalisé).
 - **Catalogue des fiches-actions** (réalisé).

- **Le projet de tableau de projets pour fin 2021 et 2022 a été réalisé par le Pays.** Il informe les membres élus que cette contractualisation est revue chaque année et les projets sont déterminés et choisis annuellement également. Les dossiers à inscrire au CRTE doivent être structurants pour le territoire (même principe que le contrat de ruralité). Cette liste sera présentée à Madame la Sous-préfète à l'occasion du prochain COPIL le 29 septembre. Il informe les élus
- **Prochain COPIL POLITIQUE préalable à la signature : le 29-09 à Romorantin en présence des 3 Présidents des communautés de communes.**

L'ensemble des documents constitutifs du CRTE (projet de territoire, projet de convention, tableau d'indicateurs, etc....) seront envoyés à tous les élus s'ils le souhaitent et présentés à l'occasion d'un prochain comité syndical, peut-être en présence d'un représentant de l'Etat.

- **Articulation des procédures.**

Le projet de CRTE devra référencer les projets relevant de la politique Petites Villes de Demain (PVD) mais également du zonage Territoire d'Industrie.

Le Président rappelle que l'Etat n'est pas le seul cosignataire du CRTE. Le Département est associé à cette politique et concernant les projets qui pourraient relever de ses compétences, il précise que les dossiers doivent être adressés à l'Hôtel du Département. Le Pays adressera un mail de relance à chaque mairie et intercommunalité.

5. INFORMATIONS CRST SOLOGNE :

Le Président rappelle à l'ensemble des délégués que la communauté de communes des Portes de Sologne a sollicité le Pays de Grande Sologne, dès décembre 2016, pour élaborer un CRST commun à l'échelle des 32 communes. Il rappelle qu'en 2018, le comité syndical du Pays de Grande Sologne a fait le choix de travailler avec Portes de Sologne à la constitution d'un PETR puis d'un CRST commun, mais que les circonstances liées à la COVID et à la fin de notre contrat avec la Région ont modifié l'ordre des choses. Il indique avoir co-signé en avril dernier avec Monsieur Jean-Paul Roche, Président de la communauté de communes des Portes de Sologne, un courrier adressé au Conseil régional précisant la volonté commune et les modalités de gouvernance du COPIL CRST Sologne.

Après des mois de travaux pour bâtir un projet unique, le Président informe les élus que Monsieur Roche lui a téléphoné jeudi 23 septembre pour lui indiquer que sa communauté de communes ne souhaitait finalement plus contractualiser avec le Pays de Grande Sologne.

Le Président informe les délégués qu'il a reçu ce matin le courrier signé par Jean-Paul ROCHE, confirmant le retrait de la CC du CRST commun. Il donne lecture du courrier aux délégués.

Il indique qu'un Bureau de Pays s'est tenu avant ce comité syndical afin de travailler à nouveau à une programmation financière de 6,3 à 6,4 M€, correspondant ainsi au montant des 2 précédents CRST.

Le Bureau et les services du Pays vont donc tout mettre en œuvre afin de présenter dans les meilleurs délais un nouveau projet aux services de la Région, afin d'engager les négociations le plus rapidement possible. Les services du Pays ont déjà saisi le Conseil régional pour demander un nouveau calcul de l'enveloppe à l'échelle des 25 communes et 3 intercommunalités.

Le Président indique aux membres de l'assemblée que le projet de territoire leur sera envoyé pour relecture et validation.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1- Compte-rendu du COPIL Natura 2000 du 7-09-21 :

Question : problème de gestion et de lourdeur financière de Natura 2000. Madame Thibault indique à l'ensemble des membres du comité syndical, en tant que Présidente de la communauté de communes de la Sologne des étangs – maître d'ouvrage, qu'elle a avisé Madame la Sous-préfète de la non reconduction du portage de Natura 2000 par la communauté de communes de la Sologne des

Etangs. Le Président du CCAS (association de propriétaires), Dominique Norquet, souhaite que ce soit une collectivité locale qui gère ce dossier et non l'Etat. Pour mémoire, c'est l'Etat qui pilote normalement ce dispositif mais délègue bien souvent la gestion à des collectivités candidates. Madame Thibault rappelle la lourdeur de gestion de ces dossiers, les contrôles systématiques et les amendes de la DREAL auxquelles la communauté de communes a dû se soumettre en raison de « non-conformités » des dossiers. Elle indique que certaines subventions de 2017 et 2018 ne lui ont toujours pas été versées. Il est assez difficile de trouver des solutions avec les services centraux. Le Président du Pays, Pascal Bioulac, propose que le Pays « récupère » ce dossier mais pas sans garantie. Pour mémoire, le Pays a déjà porté 2 fois ce dispositif. Madame Thibault indique qu'elle a proposé, pourquoi pas, que le syndicat mixte gère par la suite Natura 2000 Sologne, mais pas sans contribution, au moins financière, des autres collectivités concernées étant donnée la lourdeur du dispositif. Une réunion sur ce sujet doit être organisée prochainement.

2- Comité de programmation Leader du 18 octobre à Ecoparc (18h) :

DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION :

- **Marque Sologne 2021 – ADT 41.** Dépenses : plan de communication de l'année 2021. Projet relevant du volet coopération de LEADER puisqu'il concerne plusieurs territoires de Sologne.
- **Route européenne d'Artagnan,** aide au fonctionnement du **Comité Régional d'Equitation** pour la définition, le tracé, le balisage et référencement de l'ensemble des lieux d'hébergement à proximité de cette route cavalière (projet déjà présenté lors du précédent comité mais non voté – pas prêt en 2020). Dépenses : salaires chargés (recrutement). Le projet relève du volet coopération de LEADER. Il engage des territoires de l'Indre-et-Loire (Chinon) jusqu'au Loiret.
- **Statue Eugène de Beauharnais – Commune de La Ferté Beauharnais.** Dépenses : démontage, transfert (Saint-Germain en Laye), la restauration et installation de la statue d'Eugène de Beauharnais dans un cadre paysager.
- **Projet Courjumelle** – Réalisation d'un film documentaire sur la Sologne d'autrefois par M.JC Raoul. La réalisation de ce film s'est déroulée sur plusieurs territoires LEADER solognots.
- **Sculpt'en Sologne – association Sculpt'en Sologne.** Dépenses : Biennale édition 2021 / symposium, ateliers, interventions d'artistes.
- **Film réalisé par l'UCPS : « l'UCPS, une aventure associative »** (récap des animations, spectacles... menés par l'UCPS depuis sa création).

Pour certains dossiers, les plans de financements ne sont pas encore stabilisés (coûts éligibles, engagement des cofinanceurs...). Seuls les dossiers complets sur lesquels la DDT aura été consultée seront présentés au comité de programmation.

Le Président informe l'ensemble des délégués que le prochain comité syndical portera notamment sur la présentation du projet de 5^e génération de Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), les contractualisations en court avec l'Etat, ou encore, l'avancée du travail sur les Documents d'orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT. Stéphane Leroy, maire de Selles Saint Denis propose d'accueillir le comité syndical dans sa commune. Cette proposition est adoptée par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h05.

A Lamotte-Beuvron, le 27 septembre 2021.

La Secrétaire de séance


Laurence LASSUS

Le Président


Pascal BIOULAC